

# ASSOCIATION ESS RHUMATOLOGIE DU LITTORAL

*24 place Castellane  
13006 MARSEILLE  
N°RNA W133036909*

---

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ESS RHUMATOLOGIE DU LITTORAL**

*New Hôtel  
71 boulevard Charles Livon  
13007 MARSEILLE*

**Le 4 octobre 2023 à 20 heures 15**

Les membres de l'association ESS RHUMATOLOGIE DU LITTORAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire le quatre octobre deux mille vingt-trois à 20 heures 15, au New Hôtel, 71 boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE, sur convocation du Président datée du 18 septembre 2023, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 1

Quorum requis 1/5 atteint.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres, présents ou représentés.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Caroline CHARPIN, Présidente de séance. Elle est assistée d'une secrétaire de séance, Madame Caroline DUNOGEANT, trésorière de l'association.

Le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du bilan ;
- Rapports de gestion et financier ;
- Vote du budget prévisionnel 2023 ;
- Questions diverses.

*La séance est ouverte à 20h15.*

## **OUVERTURE**

Eric SENBEL, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée.

Aux termes des échanges, le Président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION** *APPROBATION du BILAN 2022*

L'assemblée générale, connaissance prise du bilan présenté par le Bureau, décide d'approuver les comptes 2022 de l'association et donne quitus au Bureau pour l'exercice clos.

**LA RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

### **DEUXIEME RESOLUTION** *BUDGET PREVISIONNEL 2023*

L'assemblée générale, connaissance prise du budget présenté par le Bureau, décide d'approuver le budget prévisionnel 2023 de l'association et donne quitus au Bureau.

**LA RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*

Fait le 6 octobre 2023  
À MARSEILLE

La Présidente de séance  
Caroline CHARPIN

La Secrétaire de Séance  
Laetitia DUNOGEANT